



Bail individuel - Droit apl

Par **CelineG**, le **08/07/2011** à **00:03**

Bonjour,

j'ai vu des situations ressemblantes à la mienne sur d'autres forums, mais je n'arrive pas à en retirer de réponses claires pour ma situation, voilà pourquoi je souhaite m'expliquer ici.

À partir de fin août, je vais rentrer dans un appartement qui comporte 3 chambres. J'en loue une à 360euros cc / mois (les autres sont à 340 et 310). C'est un bail individuel pour chacun. Je souhaite savoir comment déclarer ceci quand je vais faire ma demande d'APL auprès de la CAF. Certains disent que c'est une colocation, d'autres pas; j'ai un peu de mal à m'y retrouver!

Je vous remercie d'avance pour vos éclaircissements!

PS : J'espère ne pas m'être trompée dans la catégorie de forum choisie.... ;)

Par **Domil**, le **08/07/2011** à **00:49**

C'est une colocation (en fait c'est la seule façon de faire une colocation, chacun son bail). Donc ne vous prenez pas la tête, vous déclarez ce qu'il y a sur votre bail pour votre demande d'aide au logement (sauf si c'est un logement conventionné, ça ne sera pas l'APL)

Par **CelineG**, le **08/07/2011** à **09:13**

J'en doutais parce que j'ai déjà fait de la colocation, mais on avait un bail commun avec clause de solidarité, et là c'est pas comme ça...

Merci pour la réponse!

Par **Domil**, le **08/07/2011** à **16:08**

Si on a un bail commun, on n'est pas colocataires, on est co-titulaires du bail.

Par **CelineG**, le **08/07/2011** à **17:18**

Ok ok merci!